



Relevé empreinte un mois après la garde a vue

Par **Chris 30**, le **26/06/2023** à **18:10**

Bonsoir le gendarmerie est venu un mois après ma garde a vue pour que je viennes faire le relevé d'empreinte car elle a oublié de le faire le jour J. Es ce son droit un mois après.

Par avance merci

Par **youris**, le **26/06/2023** à **18:31**

bonjour,

l'article 55-1 du code de procédure pénale indique le relevé d'empreintes digitales peut être par un OPJ ou à la demande d'un OPJ.

Cet article n'indique pas que cette prise d'empreinte doive se faire à un moment précis dès l'instant ou les conditions de l'article précité sont respectées.

salutations